



MICROFICHE N°

30483

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE

DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الزراعي
تونس

F

1

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTRE DE L'AGRICULTURE

Bureau du Plan et de Développement
Agricole

Division des Etudes.

document
préparation du plan 1973 - 1976
comité Sectoriel de l'agriculture
Rapport du S/Comité "écoulement
des produits et politiques des
prix

Janvier 1972

REPUBLIQUE TUNISIENNE

--

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

--

MINISTRE DE L'AGRICULTURE
D/P. A. E. E. P.
DOCUMENTATION

7- réparation du Plan 1973-1975
Comité Sectoriel de l'Agriculture

Rapport du S/Comité "Ecoulement des produits
et politiques des prix".

Président : A. SAHOUN

Rapporteur: A. SLAMA.

Présentation

-/-

Ce rapport présente quatre parties.

- Généralités
- Écart entre prévisions et réalisations dans le domaine de la production
- Evolution de la production et de son écoulement
- Analyse des prix et politique des prix.

Les généralités ont permis de mettre en évidence les problèmes posés par la commercialisation et évoqués dans les trois plans de développement (1962-64 - 1965-68 et 1969-72).

L'écart entre prévisions et réalisations dans le domaine de la production a remplacé la partie faisant ressortir l'écart entre prévisions d'écoulement (intérieur et extérieur) et écoulement effectif, en raison du manque de renseignements chiffrés dans les documents du plan. Il n'existe dans ces documents que les prévisions pour 1972. Les résultats de l'année de référence en vue d'établir les prévisions pour 1971 font défaut.

Devant cette défaillance nous nous sommes limités à l'écart constaté entre les prévisions et les réalisations dans la production d'une part, et à l'étude de l'évolution de l'écoulement faisant l'objet de la 3ème partie du rapport d'autre part.

La quatrième partie du rapport, réservée à l'analyse des prix et la politique des prix, a permis de dégager en partie les problèmes qui se sont posés à l'écoulement intérieur et extérieur des produits.

Cette dernière partie reste encore insuffisante. Il est à signaler à cet effet qu'une réunion avec les représentants des organismes professionnels a eu lieu le 13-1-1972, à la suite de laquelle, il a été décidé d'établir un questionnaire permettant de classer les problèmes posés par la commercialisation et auquel les représentants des organismes sus-visés se sont engagés à répondre.

Malheureusement, les réponses ne sont pas parvenues en totalité au S/Comité.

SOMMAIRE :

<u>I n t i t u l é :</u>	<u>Pages</u>
Généralités	1 à 3
Ecart entre prévisions et réalisations dans le domaine de la production	4 à 11
Evolution de la production et de son écoulement	12 à 26
Analyse des prix et politiques des prix	27 à 59
- Céréales	28 à 32
- Oléiculture	33 à 38
- Fruits et légumes	39 à 45
- Viticulture	46 à 50
- Tabac	54 à 55
- Produits de la forêt	56 à 57
- Produits de la pêche	58 à 59

GENERALITES

-/-

Le Développement de la production agricole est conditionné par les cinq principaux facteurs suivants :

- les débouchés pour les produits
- l'amélioration des techniques de production
- la possibilité de se procurer sur place les moyens de production
- les stimulants à la production (prix rémunérateurs.....)
- les moyens de transport.

Si l'un des facteurs vient à manquer, le développement est retardé. Il est donc indispensable d'étudier tous ces problèmes dans l'élaboration des plans de développement.

Le sous-comité de l'écoulement des produits et de la politique des prix est appelé à faire une analyse de la situation de 1962 à 1971, sous les 2 aspects de l'écoulement (consommation intérieure finale et intermédiaire, exportation) et de la politique des prix.

Les perspectives décennales 1962-71 ont posé le problème de l'écoulement des produits et l'action sur les prix en recommandant l'amélioration du système d'écoulement et la réduction ou la stabilisation des prix.

Pour ce qui est de la distribution des produits nationaux elles ont mis l'accent sur l'encouragement du producteur à commercialiser lui-même sa production au stade du demi-gros et du détail. Les intermédiaires ne doivent s'interposer que très peu entre le producteur et l'exportateur afin d'avoir, des prix compétitifs. L'exportation devrait être confiée à l'Office du Commerce. Toutefois ce dernier a intérêt à autoriser dans certains cas les groupements obligatoires à réaliser eux-mêmes leurs propres exportations.

Quant aux prix, les perspectives décennales ont recommandé la stabilisation de leur niveau général. Pour arriver à ce but 3 actions devraient être entreprises :

- La révision de la législation en vigueur dont les textes sont devenus inopérants.
- L'établissement d'un système de subvention pour les produits de base dont les coûts de production à l'importation sont élevés. Ce rôle sera attribué à la Caisse de Compensation.

.../

- La nécessité de contrôler les prix. A cet égard, le Comité Central des prix doit être rétabli sur des nouvelles bases et l'effectif des agents de contrôle doit être accru et leurs efforts unifiés.

Le plan triennal 1962-64 fait ressortir que :

- Le producteur (surtout agricole) ne retire pas de la commercialisation de ses produits tous les avantages qui lui sont dûs.
- Les entreprises de distribution ne sont pas suffisamment intégrées et très inégalement réparties sur le territoire de la République ; ce qui a pour effet d'accroître leur coût.
- Le consommateur est insuffisamment protégé contre la mauvaise qualité et la hausse des prix.

Le premier problème que le Gouvernement s'est soucié d'étudier lors de l'élaboration du plan triennal 1962-64 est la recherche d'un équilibre entre la production et la consommation de manière à assurer l'autonomie alimentaire du pays.

C'est dans ce but qu'ont été établies les projections de la production et de la consommation ; en même temps, une réforme des circuits commerciaux internes et externes a été envisagée, dans le but de rapprocher le producteur du consommateur, donc de valoriser la production, tout en augmentant le pouvoir d'achat du consommateur par la réduction des prix de vente.

Dans ce cadre, ont été créés un certain nombre d'organismes dont le rôle était l'encouragement à la production, la soutien et la stabilité des prix, l'amélioration du stockage, de la qualité, la monopolisation de la commercialisation, la recherche des débouchés pour faciliter l'écoulement des excédents.

On peut citer dans ce domaine, la création de l'Office des Céréales et des Légumineuses, l'Office National de l'Huile et les organismes professionnels tels que le Groupement Obligatoire des Agrumes.

Le plan quadriennal 1965-68 s'est proposé de son côté d'analyser les objectifs fixés par les perspectives 1962-71 et par le plan 1962-64, d'inventorier les réalisations du dit plan et de prévoir les actions à entreprendre en vue de combler les imperfections constatées dans l'organisation mise en place.

Le plan quadriennal 1969-72 a soulevé de nouveau le problème de l'organisation de l'écoulement de la production et a recommandé la mise en place de coopératives spécialisées dans le commerce intérieur et extérieur. Ce plan contient aussi de nombreuses références aux besoins et à l'importance d'une politique des prix adéquate ; mais celle-ci n'a pas été élaborée d'une manière concrète afin

de pouvoir analyser son incidence sur l'évolution de la production. Cette défaillance est due principalement au manque de données relatives aux prix aux différents stades.

Le S/Comité saisit cette occasion pour soulever la question d'insuffisance statistique dans ce domaine et surtout en matière de prix aux différents stades (prix à la production, prix de gros, ~~prix~~ de détail) Il suggère à cet égard l'institution d'une enquête touchant ces aspects de très près.

Avec les quelques éléments fragmentaires et peu précis en possession, le S/Comité a essayé d'étudier les tendances de la production et de son écoulement tant sur le marché intérieur qu'extérieur ; il a essayé par ailleurs de mettre en évidence l'écart existant entre les prévisions des 3 plans de développement et les réalisations et d'en fournir en partie l'explication.

Néanmoins, les principaux produits de base (céréales, huiles) ont fait l'objet d'un examen plus poussé.

E cart entre prévisions et réalisations
dans le domaine de la production

-/-

Prévisions - réalisations.

1 - Céréales et légumineuses :

Le tableau 1 de la page 8 , fait ressortir que l'écart entre les prévisions et les réalisations a été très grand (- 42 % pour les céréales et -70 % pour les légumineuses). La pluviométrie a été le facteur le plus important dans la baisse de la production. Dans l'étude "Influence de la pluviométrie sur la production céréalière dans le Nord de la Tunisie" (1) l'auteur a montré que la pluviométrie moyenne de la décennie 1960-1969 a été inférieure à celle de la décennie 1950-1959. La baisse enregistrée a été de 19 % pour la moyenne annuelle, 41 % pour la moyenne des pluies de printemps et 28 % pour celle des pluies d'automne. Par ailleurs si on applique la pluviométrie de la décennie 1950-1959 à l'équation du trend établie dans l'étude en question pour la décennie 1960-69, le rendement serait majoré de 38 % pour le blé dur, 47 % pour le blé tendre et 36 % pour l'orge.

Aux contraintes climatiques, il faut ajouter d'autres à caractère technique. On peut citer à cet égard l'envahissement des céréales par les mauvaises herbes, l'absence de désherbage, le mauvais sarclage des légumineuses, la récolte tardive des fourrages, l'inadaptation de certaines semences dans la région du Nord, le faible niveau d'utilisation d'engrais et enfin les mauvais assolements.

Sur le plan économique, beaucoup d'agriculteurs se plaignent de ce que les prix ne sont pas rémunérateurs

Etude faite par Mr. GAIED BELGACEM Ingénieur des Travaux Statistiques au Bureau du Plan et du Développement Agricole du Ministère de l'Agriculture.

et n'encouragent pas à produire davantage. Les crédits de campagnes alloués à ces cultures et surtout pour les légumineuses ont été insuffisants.

2 - Arboriculture fruitière :

Le tableau 2 de la page 9 indique que l'écart enregistré entre les prévisions et les réalisations dans le domaine de la production oléicole a été au cours de la décennie 1962-71 de l'ordre de 13 %. Cela est dû essentiellement au facteur pluviométrique. En dehors de ce facteur, il faut également signaler le vieillissement de certaines plantations, le mauvais entretien des olivettes dans le Nord et le Centre et l'abandon des exploitations par un nombre important d'oléiculteurs découragés par la sécheresse persistante dans le Sud.

Le même tableau montre que pour le vin, l'écart entre prévisions et réalisations a été de 36 %. Cela est dû aux arrachages, aux phénomènes climatiques (insuffisance et irrégularité de la pluviométrie, sirocco..) au vieillissement d'une partie du vignoble et au manque des soins cultureux dû aux prix non rémunérateurs des vins.

Pour ce qui est des agrumes, la production prévue est loin d'être réalisée ; l'écart enregistré est de 33 %. La surexploitation de la nappe aquifère à la suite de l'extention des superficies irriguées dans le Cap-Bon d'une part et l'affaiblissement de cette nappe par le manque de pluies d'autre part, sont les deux facteurs essentiels de la baisse de la production. D'autres facteurs non moins importants viennent s'ajouter aux deux premiers, le mauvais choix des sols pour les nouvelles plantations et l'insuffisance du niveau d'utilisation des engrais chimiques.

Pour les dattes, les réalisations ont dépassé les prévisions de 13 % environ, malgré les intempéries ayant affecté les palmeraies durant les récoltes de 1962-63, 1969-70 et 1971-72.

Quant au reste des fruits, à part l'abricot où l'écart entre prévisions et réalisations a pour origine des projections très optimistes, il est à noter que les facteurs ayant limité les réalisations sont d'ordre économique

- Cultures maraîchères :

Le tableau 3 de la page 10 ~~de l'annexe~~ montre que l'écart entre prévisions et réalisations a été parfois exagéré surtout pour les artichauts. Les obstacles au développement sont le grand morcellement des exploitations, l'insuffisance de technicité et d'encadrement de l'agriculteur en vue d'employer les nouvelles méthodes. D'autre part l'approvisionnement en intrants à l'échelle de l'agglomération rurale ne se fait que très mal. Il faut ajouter à cela le fait que les agriculteurs ne vivent pas sur leurs exploitations ; d'où une agriculture extensive sans aucun effort d'intensification. Il est à remarquer par ailleurs qu'il n'a pas été mis au point une stratégie permettant de parvenir aux objectifs prévus. Le dernier frein au développement est la surexploitation de certaines nappes d'eau due essentiellement à la mise en place des cultures irriguées supérieures au potentiel des nappes concernées.

4 - Elevage :

Dans le domaine de l'élevage, l'écart entre prévisions et réalisations dégagé dans le tableau 4 page 11 s'est montré très important. La limitation dans les réalisations est due à :

- une surestimation du potentiel alimentaire prévu,
- des crédits insuffisants et débloqués avec des retards préjudiciables,
- de plusieurs changements de structures du Ministère de l'Agriculture
- une disparité des prix entre produits végétaux et produits animaux,
- des sécheresses persistantes.

Toutes ces contraintes sont signalées et analysées dans le rapport du s/comité de l'élevage.

II) réduction des grandes cultures : Prévisions et réalisations

Tableau : 1

Unité : la tonne. Sauf

indication contraire,

Variétés	Prévisions			Réalisations			Ecart entre les prévisions et les réalisations
	1964	1968	1971	Moyenne annuelle	1964	1968	(1) Moyenne annuelle
Céréales	(943.000)	(1.050.500)	1.115.900	1.036.467	(561.000)	(513.000)	(740.000) (604.666) (- 42)
Blé dur	498.000	538.100	665.200	567.100	350.000	310.000	400.000 353.333 - 38
Blé tendre	190.000	227.400	192.100	203.167	81.000	73.000	200.000 118.000 - 32
Orge	255.000	285.000	258.600	266.200	130.000	130.000	140.000 133.333 - 50
Légumineuses	(102.100)	(185.400)	(130.400)	(106.067)	(17.500)	(32.300)	(45.400) (31.733) (- 70)
Fèves	71.700	72.700	91.400	78.600	8.000	21.700	30.300 20.000 - 75
Pois-chiches	30.400	13.000	39.000	27.467	9.500	10.600	15.100 11.733 - 57

(1) Pour les légumineuses, il s'agit de l'année 1970.-

reduction de l'arboriculture fruitière:
Prévisions et réalisations

Tab. 2.

Espèces	Prévisions				Réalizations			moyenne annuelle	écart ent- re prévi- sions et réalisa- tion en %
	1964	1968	1971(1)	moyenne annuelle	1964	1968	1971		
Olives à huile	430.000	449.000	1487.000	455.333	443.000	269.000	474.000	395.333	- 13,2
Raisins de cuve	262.000	262.000	1200.000	241.333	239.000	123.000	100.000	154.000	- 36,2
Raisins de table	28.500	15.000	26.400	23.300	16.300	20.100	19.000	18.466	- 20,7
Agrumes	100.000	140.000	1155.000	131.667	104.000	83.000	77.000	88.000	- 33,2
Dattes	46.000	39.500	38.700	41.400	42.000	59.000	39.000	46.666	+ 12,7
Abricots	28.000	40.500	25.000	31.167	11.000	14.400	19.500	14.966	- 40,2
Amandes	6.500	13.700	19.700	13.300	7.000	12.300	9.000	9.433	- 29,1
Autres fruits	71.000	67.500	1106.000	82.167	55.300	67.300	66.000	52.866	- 23,5
Huiles d'olives	85.000	93.500	97.400	91.967	89.000	51.000	90.000	76.666	- 16,6
Vins	180.000	180.000	1146.000	168,667	1183.500	91.200	75.000	116.566	- 30,9

(1) Ajustées en fonction des prévisions du plan 1969-72.

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

D/P. A. E. E. P.

DOCUMENTATION

Tableau : 3

// - REDUCTION MARAICHERE : PREVISIONS ET REALISATIONS

Espèces	Prévisions					Réalizations			Unité : la Tonne	Ecart entre prévisions et réalisations en %
	1964	1968	1971(1)	Moyenne annuelle	1964	1968	1971	Moyenne annuelle		
Pommes de terre	49.100	67.200	91.000	69.100	51.400	68.800	85.000	68.400		- 1,0
Tomates	107.200	143.000	180.000	143.400	133.000	96.000	170.000	133.000		- 7,3
Piments	50.700	65.000	128.000	81.233	77.600	73.700	102.000	84.430		+ 3,9
Artichauts	12.000	28.000	22.700	20.900	13.000	10.400	10.800	11.400		- 45,5
Cucurbitacées	69.400	121.100	158.000	116.167	95.700	122.000	170.000	129.233		+ 11,2
Autres légumes	206.800	205.600	205.000	205.800	127.200	185.600	174.300	162.366		- 21,1

(1) Ajustées en fonction des prévisions au plan 1969 - 72

(2) Dont 125.000 tonnes de melons - pastèques

Production animale : Prévisions et réalisations.

Tableau 4.

Produits	Unité: la tonne								Ecart entre prévisions et réalisation en %
	Prévisions				Réalisations				
	1964	1968	1971	moyenne an- nuelle	1964	1968	1971	Moyenne annu- elle	
Viandes (poids vif)									
Bovins	27.800	40.800	53.000	40.533	25.000	28.300	22.000	25.100	- 38,1
Ovins	28.100	62.000	68.000	52.700	36.300	55.400	42.000	44.567	- 15,4
Autres viandes	12.500	11.700	16.000	13.400	10.400	8.500	7.900	8.933	- 33,3
Volailles	10.000	12.300	21.000	14.433	8.200	11.400	15.000	11.533	- 20,0
Lait:									
Bovins	114.000	190.700	226.500	117.067	132.000	169.000	145.000	148.667	- 16,0
Ovins	3.000	6.800	11.800	7.200	14.300	24.700	22.000	20.333	+182,4
Caprins	30.000	17.500	28.900	25.467	15.000	22.500	30.000	22.500	- 11,7
Camélidés	15.000	1.800	900	6.900	5.000	5.100	5.400	5.167	- 25,1
Oeufs.	14.000	15.700	14.100	14.600	7.300	12.000	14.000	11.100	- 24,0
Laine et poils	5.300	5.900	6.000	5.733	3.600	6.100	5.800	5.167	- 8,9

**Evolution de la production
et de son écoulement
(1962 - 1971)**

-/-

Evolution de la production et de son écoulement (1962 - 71)

L'évolution par produit de la production et de son écoulement pour la période 1961 - 1971 est donnée dans les tableaux 5 à 15 (pages 15 à 25) cette évolution est très variable selon les produits. Les taux moyens de croissance annuelle pour la décennie étaient les suivants :

Taux d'évolution réalisés par an (en %)

Produit	Production	Exportation	transformation
Blé dur	- 0,8	- 8,6	
Blé tendre	+ 15,0	- 2,0	
Huiles d'olive	- 3,9	- 1,1	
Vins	- 6,6	- 6,1	
Agrumes	+ 0,5	- 2,2	
Dattes	+ 1,4	+ 3,4	
Abricots	+ 8,4	+ 11,2	+ 3,4
Amandes	+ 5,3	+ 8,7	
Pomme de terre	+ 5,2	+ 5,4	
Tomates	+ 6,1		+ 10,0
Artichauts	- 3,6	+ 2,7	- 5,9
Piments	+ 3,4		+ 3,0
Melons + Pastèques	+ 12,0		
Produits de la pêche	+ 6,0	+ 5	

La croissance de la production du blé tendre (15 %), des abricots (8,4 %), des melons et pastèques (12 %) est très encourageante. Pour le blé tendre cela est dû d'une part à l'augmentation de superficies qui lui ont été consacrées au dépend du blé dur et d'autre part à l'utilisation depuis 1968 des variétés mexicaines à hauts rendements. Pour les abricots elle s'explique par l'entrée de nouveaux vergers en production. Pour les amandes, les pommes de terre, les tomates et les produits de la pêche, l'évolution de la production a été modeste, les taux de croissance ont été respectivement de 5,3 %, 5,2 %, 6,1 % et 6 %. Pour les agrumes les dattes et les piments, la croissance de la production a été plutôt faible (0,5 % et 4,4 %). Pour le blé dur, les huiles d'olive, les vins et les artichauts les taux de croissance sont négatifs (-0,8 % - 3,9 % - 6,6 % - 3,6 %). Pour le vin et l'huile d'olive ceci s'explique en partie par le vieillissement des plantations.

Pour le vignoble par exemple l'âge moyen se situe actuellement autour de 25 ans et la productivité est dans sa phase décroissante. Pour le blé dur le taux de croissance négatif s'explique par la diminution des superficies emblavées et la baisse dans les rendements.

En ce qui concerne les exportations, les abricots, les amandes, les pommes de terre et les produits de la pêche ont connu une croissance assez importante (11,2%, 5,7%, 5,1 % et 5 %). Les exportations des dattes ont connu une augmentation sensible (3,4%) ; Pour les artichauts la tendance de la production est vers la diminution. Les exportations d'agrumes^{ont} diminué de 2,2% malgré une stabilité dans la production. Il est à constater que pour ce produit le marché européen devient de plus en plus difficile sous l'effet de l'accroissement de la production dans les pays méditerranéens. Pour l'huile d'olive en moyenne, les exportations ont diminué très légèrement (-1,1%) malgré une diminution plus importante de la production (-3,9 %). Ce qui n'est pas le cas pour les vins dont les exportations ont diminué à peu près dans les mêmes proportions que la production (-6,1 % pour les exportations et -6,6 % pour la production).

Le problème de l'écoulement des vins était particulièrement aigu durant les 7 dernières années. En 1964, il y a eu rupture de l'écoulement traditionnel vers la France. En 1970, le tarif douanier préférentiel pour nos vins a été supprimé à l'entrée au marché commun. A partir de Janvier 1972 le problème sera posé de nouveau avec acuité puisque les autorités de la C.E.E viennent de décider que la taxe douanière appliquée au vins tunisiens sera relevée de 12,5 % à 60 % du T.E.C.

Blé : Production et écoulement

Tableau 5

Unité : la tonne

Année	Blé dur			Blé tendre		
	Production	Exportations	Importations	Production	Exportations	Importations
1961	200.500	16.600	35.200	42.300	-	480.100
1962	321.000	61.000	-	71.500	-	320.800
1963	530.000	151.000	-	125.000	12.400	81.700
1964	350.000	22.800	-	81.000	5.700	189.600
Moyenne 1962 - 64	400.300	83.600	-	92.500	6.000	197.400
1965	420.000	101.100	-	100.000	-	111.300
1966	300.000	4.200	-	49.000	500	249.700
1967	240.000	-	81.100	42.000	400	338.700
1968	310.000	700	59.900	73.000	-	211.600
Moyenne 1965 - 68	317.500	26.500	35.300	66.000	200	235.300
1969	220.000	600	118.700	80.000	-	385.100
1970	300.000	1.300	102.500	142.000	4.300	249.100
1971 (1)	400.000	-	-	200.000	-	234.000
Moyenne 1969 - 71	306.700	600	73.700	140.700	1.400	249.400
Moyenne 1962-71	339.100	36.100	36.200	96.400	2.300	240.000
				Blé dur	Blé tendre	
Taux d'évolution de la production				- 0,8 %	+ 15 %	
Taux d'évolution des exportations				- 8,6 %	- 2 %	
Taux d'évolution des importations				+ 32 %	- 1,2 %	

(1) Il s'agit de chiffres provisoires

Huiles d'olives : Production et écoulement

Tableau : 6

Unité : la tonne

A N N E E S	Production	Exportations
: 1961	: 125.000	: 41.200
: 1962		
: 1963	: 34.000	: 56.000
: 1964	: 45.000	: 29.500
: Moyenne annuelle	: 89.000	: 43.900
	: (56.000)	: (43.100)
: 1965		
: 1966	: 96.500	: 53.800
: 1967	: 52.500	: 42.500
: 1968	: 19.500	: 18.000
: Moyenne annuelle	: 51.000	: 33.600
	: (54.900)	: (37.000)
: 1969		
: 1970	: 55.000	: 32.000
: 1971	: 25 .000	: 28.800
: Moyenne annuelle	: 90.000	: 62.500
	: (56.700)	: (41.100)
: Moyenne annuelle		
: 1962-1971	: 55.800	: 40.400
: Taux d'évolution de la production :	: - 3,9 %	
: Taux d'évolution des exportations :	: - 1,1 %	

UNIS PRODUCTION ET ECOULEMENT

Tab : 7.

Unité : 1000 hls

A n n é e s	Production	Exportations
1961	1.443.500	1.334.900
1962	1.861.100	1.250.100
1963	1.988.300	1.672.800
1964	1.835.300	1.489.900
Moyenne annuelle 1962-64	(1.894.700)	(1.470.900)
1965	1.848.100	724.200
1966	1.265.000	1.311.500
1967	929.400	1.083.100
1968	912.400	680.400
Moyenne annuelle 1965-68	(1.237.700)	(949.900)
1969	671.000	676.700
1970	568.100	834.100
1971	1.105.000	500.000 (1)
Moyenne annuelle 1969-71	(744.400)	(670.300)
Moyenne annuelle 1962 - 1971	1.292.300	1.030.400
Taux d'évolution de la production :	- 7 %	
Taux d'évolution des exportations :	- 6 %	

(1) Prévisions (Budget économique 1972)

MINISTERE DE L'INDUSTRIE
D/T A. C. E. P.
DOCUMENTATION

AGRUMES : PRODUCTION ET ECOULEMENT

Tab. 8.

Unité : la tonne

Années	Production	Ecoulement					
		Marché local		Exportations		Transformation	
		Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
1961	90.000	46.860	52,1	42.700	47,4	440	0,5
1962	94.000	55.200	58,7	38.200	40,6	600	0,7
1963	71.000	37.400	52,7	32.900	46,3	700	1,0
1964	104.000	66.020	63,5	37.200	35,8	780	0,7
Moyenne annuelle 1962 - 64	(89.700)	(52.900)	(59,0)	(36.100)	(40,3)	(700)	0,7
1965	109.000	61.700	56,6	46.100	42,3	1.200	1,1
1966	96.000	56.920	59,3	38.400	40,0	680	0,7
1967	130.000	78.400	60,3	50.800	39,1	800	0,6
1968	83.000	53.430	64,4	28.500	34,3	1.070	1,3
Moyenne annuelle 1965 - 68	(104.000)	(62.700)	(60,0)	(41.000)	(39,2)	(3.800)	(0,8)
1969	108.000	67.910	62,9	39.100	36,2	990	0,9
1970	101.000	69.410	68,7	30.600	30,3	990	1,0
1971	77.000	48.600	63,1	27.400	35,6	1.000 (1)	1,3
Moyenne annuelle 1969 - 71	(95.300)	(461.910)	65,0	32.400	34,0	5(990)	1,0
Moyenne annuelle 1962 - 71	96.500	59.100	61,2	36.500	37,8	900	1,0

Taux d'évolution de la production : + 0,5 %

Taux d'évolution de la consommation locale : + 2,6 %

Taux d'évolution des exportations : - 2,2 %

(1) Prévisions.

Dattes: Production et écoulement

-/-

Tab. 9

Unité: la tonne

Années	Production	Ecoulement			
		Marché local		Exportations	
		quantité	%	Quantité	%
1961	36.300	35.000	96	1.300	4
1962	14.800	11.700	79	3.100	21
1963	30.000	22.700	76	7.300	24
1964	42.000	38.300	91	3.700	9
moyenne annuelle 1962-64	28.900	24.200	84	4.700	16
1965	54.000	50.600	94	3.400	6
1966	42.300	38.800	92	3.500	8
1967	39.300	37.200	95	2.100	5
1968	59.000	55.000	93	4.000	7
moyenne annuelle 1965-68	48.700	45.400	93	3.300	7
1969	18.000	15.900	88	2.100	12
1970	46.000	40.500	88	5.500	12
1971	39.000	34.000	87	5.000	13
moyenne annuelle 1969-71	34.000	30.000	88	4.000	12
moyenne annuelle 1962-71	38.400	34.500	90	3.900	10
Taux d'évolution de la production : + 1,4 %					
Taux d'évolution des exportations : + 3,4 %					

Abricots : Production et écoulement

Tableau : 10

Unité : la tonne

Années	Ecoulement							
	Production locale en frais		Consommation : Transformation		Exportations en frais			
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%		
1961	9.200		1.800	20	5.200	57	2.200	23
1962	12.000		4.700	39	5.700	48	1.600	13
1963	13.400		5.000	37	6.700	50	1.700	13
1964	11.000		5.100	46	4.200	38	1.700	16
Moyenne annuelle 1962 - 64	(12.100)		(4.900)	(40)	(5.500)	(45)	(1.700)	(14)
1965	15.600		6.700	43	7.000	45	1.900	12
1966	14.700		7.100	48	5.500	37	2.100	15
1967	16.300		6.600	41	7.200	44	2.500	15
1968	14.400		7.000	49	6.600	46	800	5
Moyenne annuelle 1965 - 68	(15.300)		(6.900)	(45)	(6.600)	(43)	(1.800)	(12)
1969	16.300		7.100	44	7.100	44	2.100	12
1970	19.000		8.400	44	6.900	36	3.700	20
1971	19.500		8.500	44	7.000	36	4.000	20
Moyenne annuelle 1969 - 71	(18.300)		(8.000)	(44)	(7.000)		(3.300)	(18)
Moyenne annuelle 1962 - 71	15.200		6.600	43	6.400	42	2.200	14
Taux d'évolution de la production : + 8,4 %								
Taux d'évolution des livraisons pour la transformation : + 3,4 %								
Taux d'évolution des exportations en frais : + 11,2 %								

A MANDES : Production et écoulement

Tableau : 11

Unité : la tonne

A n n é e s	Production	E COULEMENT			
		Marché	local	Exportations (1)	
		Quantité	%	Quantité	%
1961	6.700	4.800	72	1.900	28
1962	6.500	3.600	56	2.900	34
1963	5.000	3.800	76	1.200	24
1964	7.000	3.900	56	3.100	44
Moyenne annuelle 1962-64	6.200	3.800	61	2.400	39
1965	8.700	4.800	55	3.900	45
1966	9.800	5.100	52	4.700	48
1967	7.700	4.500	58	3.200	42
1968	12.300	6.000	49	6.300	51
Moyenne annuelle 1965-68	9.600	5.100	53	4.500	47
1969	6.100	3.900	64	2.200	36
1970	10.500	6.100	58	4.400	42
1971 (2)	9.000	5.500	61	3.500	39
Moyenne annuelle 1969-71	8.500	5.200	61	3.300	39
Moyenne annuelle 1962-71	8.300	4.700	57	3.600	43
Taux d'évolution de la production : + 5,3 %					
Taux d'évolution des exportations : + 8,7 %					

(1) Toutes amandes exprimées en équivalent d'amandes sèches en coques.

(2) Provisions.

Donnée de terre : Production et écoulement

Tableau : 12

Unité : la tonne

Années	Production	Ecoulement			
		Marché	local	Exportations	
		Quantité	%	Quantité	%
1961	51.000	50.400	99	600	1
1962	48.000	44.400	92	3.600	8
1963	61.000	56.800	93	4.200	7
1964	51.400	51.100	99	300	1
Moyenne annuelle 1962 - 64	53.500	50.800	95	2.700	5
1965	57.700	56.100	97	1.600	2
1966	73.600	68.300	92	5.300	7
1967	75.500	66.300	87	9.200	12
1968	68.800	68.000	98	800	1
Moyenne annuelle 1965 - 68	68.900	64.700	94	4.200	6
1969	61.000	59.800	98	1.200	1
1970	68.300	63.600	93	4.700	6
1971	85.000	79.800	94	5.200	6
Moyenne annuelle 1969 - 71	71.400	67.700	95	3.700	5
Moyenne annuelle 1962 - 71	65.000	61.400	94	3.600	6
: Taux d'évolution de la production : + 5,2 %					
: Taux d'évolution des exportations : + 5,4 %					

II OMATE : Production et écoulement

Tableau : 13

Unité : la tonne

ANNÉES	COULEMENT					
	Production		Consommation locale en frais		Transformation	
	Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
1961	83.000		58.600	71	24.400	29
1962	124.000		69.000	56	55.000	44
1963	100.000		40.000	40	60.000	60
1964	133.000		72.000	54	61.000	46
Moyenne annuelle 1962-64	(119.000)		(60.300)	(51)	(58.700)	(49)
1965	135.000		67.000	50	68.000	50
1966	164.000		65.000	40	99.000	60
1967	118.000		57.000	48	61.000	52
1968	96.000		54.000	56	42.000	44
Moyenne annuelle 1965-68	(128.300)		(60.800)	(47)	(67.500)	(53)
1969	153.000		73.000	48	80.000	52
1970	165.000		80.000	48	85.000	52
1971	170.000		75.000	44	95.000	56
Moyenne annuelle 1969-71	(162.700)		(76.000)	(47)	(86.700)	(53)
Moyenne annuelle 1962-71	135.800		65.200	48	70.600	52
Taux d'évolution de la production : + 6,1 %						
Taux d'évolution des livraisons à l'industrie : + 10 %						

Tableau 14 :

ARTICHAUTS : PRODUCTION ET ECOULEMENT

Unité : la tonne

Années	Production	Ecoulement					
		Consommation locale en frais		Exportation en frais		Transformation	
		Quantité	%	Quantité	%	Quantité	%
1961	13.400	8.130	61	1.770	13	3.500	26
1962	10.400	5.100	49	2.300	22	3.000	28
1963	14.100	7.350	53	2.850	19	3.900	27
1964	13.000	5.580	42	3.470	26	3.950	31
Moyenne annuelle 1962 - 64	(12.500)	(6.000)	(48)	(2.900)	(23)	(3.600)	(29)
1965	18.300	7.400	40	2.400	13	8.500	46
1966	16.500	8.550	51	3.700	23	4.250	25
1967	16.400	7.650	46	3.050	19	5.700	34
1968	10.400	5.450	52	3.300	32	1.650	15
Moyenne annuelle 1965 - 68	(15.400)	(7.300)	(47)	(3.100)	(20)	(5.000)	(32)
1969	10.300	4.790	46	4.060	39	1.450	14
1970	7.400	3.610	48	1.790	24	2.000	27
1971	10.800	5.600	52	2.900	27	2.300	21
Moyenne annuelle 1969 - 71	(9.500)	(4.700)	(49)	(2.900)	(31)	(1.900)	(20)
Moyenne annuelle 1962 - 71	12.800	6.100	48	3.000	23	3.700	29

Taux d'évolution de la production : - 3,6 %
Taux d'évolution des exportations en frais : + 2,7 %
Taux d'évolution des livraisons à l'industrie : - 5,6

Tableau 15 :

PIMENTS : PRODUCTION ET ECOULEMENT

Unité : la tonne

Années	Production	Ecoulement			
		Consommation locale en frais		Transformation	
		Quantité	%	Quantité (1)	%
1961	60.000	27.300	46	32.700	54
1962	64.000	31.100	50	32.900	51
1963	64.000	31.900	50	32.100	50
1964	77.600	40.200	52	37.400	48
Moyenne annuelle 1962 - 64	(68.500)	(34.400)	(50)	(34.100)	50
1965	95.100	47.700	50	47.400	50
1966	89.100	40.900	46	48.200	54
1967	78.200	38.700	50	39.500	50
1968	73.700	37.900	51	35.800	49
Moyenne annuelle 1965 - 68	(84.000)	(41.300)	(49)	(42.700)	51
1969	85.000	46.000	54	39.000	46
1970	91.300	47.900	52	43.400	48
1971	102.000	57.000	56	45.000	44
Moyenne annuelle 1969 - 71	(92.800)	(50.300)	(54)	(42.500)	(46)
Moyenne annuelle 1962 - 71	(82.000)	(41.900)	(51)	(40.100)	(49)
Taux d'évolution de la production : + 3,4 %					
Taux d'évolution des livraisons à l'industrie : + 3 %					

(1) Pour l'Harissa et le piment sec

Produits de la pêche = Production et écoulement

Tableau : 16

A N N E E	Production	Unité : la tonne Exportations
1961	21 500	875
1962	20 600	632
1963	25 700	1 078
1964	25 800	952
moyenne (1962-64)	(24 300)	(887)
1965	27 200	905
1966	30 000	883
1967	39 200	1 287
1968	33 600	846
moyenne (1965-68)	(33 330)	(980)
1969	35 600	1 151
1970	28 000	1 315
moyenne (1969-70)	(31 800)	(1 233)
Taux d'évolution de la production : + 6 %		?
Taux d'évolution des exportations : + 5 %		?

Analyse des prix et politiques des prix.

Analyse des prix et de la politique des prix des Céréales

Les prix des céréales sont fixés par le gouvernement sur proposition de l'Office des Céréales qui est chargé du monopole de commercialisation. L'objectif est de favoriser la production en garantissant aux producteurs un prix stable et rémunérateur. Les prix à la production sont annoncés chaque année au mois de Juin ou de Juillet avant la moisson et placent tous les producteurs dans les mêmes conditions.

Il est à remarquer que les prix des céréales ne subissent pas de variation au cours de l'année pour subvenir aux frais de stockage. En conséquence il n'y a pas d'intérêt économique pour les agriculteurs à emmagasiner leurs produits après la moisson pour les vendre plus-tard au courant de l'année. Aussi, les prix à la production pour la même catégorie de Céréales sont uniformes à travers le pays quel que soit le lieu où se trouve situé l'exploitant par rapport aux centres d'achat. Ceci peut défavoriser certains producteurs.

Pour le blé dur et le blé tendre l'analyse de la tendance des prix révèle que ces derniers n'ont subi qu'un seul changement durant la période 1962-1970. Ce changement a eu lieu en 1967 quand les prix ont augmenté de 8,000 D la tonne pour le blé tendre et de 6,000 D la tonne pour le blé dur. Ceci a permis de réduire la différence de prix entre les deux blés à 5,000 D la tonne alors qu'elle était de 8,000 D. De même le rapport prix du blé ^{dur} / prix du blé tendre qui était de 1,22 tomba à 1,12. Cette mesure constitue un facteur important en vue d'encourager l'augmentation de la production du blé tendre par rapport à celle du blé dur par le biais des stimulants économiques. Pour accélérer encore l'expansion de la production du blé tendre par rapport au blé dur un nouveau ajustement des prix s'impose pour diminuer davantage ce rapport de prix. La production actuelle en blé tendre ne couvre pas les besoins. Des quantités importantes de blé doivent être importées chaque année. Pendant les 7 dernières années les importations en blé tendre ont été en moyenne de 338,000 tonnes par an.

Par ailleurs les prix nets plus les bonifications * reçues par le producteur sont largement inférieures aux prix de base à la production ** à cause des taxes prélevées lors de la commercialisation du blé. A partir de 1967, le prix de base à la production est de 43,000 D par tonne pour le blé tendre. Les taxes par tonne sont de 4,212 D : ainsi le prix net à la production est de 38,788 D. Il n'y a pas eu de bonification pour l'année en question. L'analyse de l'efficacité de ces marges de commercialisation ainsi que la détermination du niveau auquel elles doivent s'établir doit faire l'objet d'une étude. Le sous-comité n'a pas eu le temps et les éléments nécessaires pour étudier ce problème.

Une autre façon d'analyser les prix est d'examiner les tendances de ces prix à travers le temps par rapport aux changements du niveau général des prix et aux changements des prix de certains produits industriels utilisés en agriculture.

La comparaison des prix du blé avec le niveau général des prix permet de connaître l'évolution des prix du blé par rapport au prix de toutes les autres denrées prises dans leur ensemble et de faire ressortir la quantité de produits susceptibles d'être obtenue en échange d'une unité de blé.

Le tableau en annexe montre clairement que les augmentations intervenues dans les prix courants des deux blés ont été dépassées par des accroissements plus grands du niveau général des prix. Entre 1949 et 1966 le prix du blé dur est porté de 2,932 D à 4,200 D le quintal soit un accroissement de 43 %. Cependant durant la même période, l'indice du prix de gros s'est tellement accru que le prix réel du blé dur est tombé à 2,207 D le quintal soit une baisse de plus de 24 %. Le cas du blé tendre est à peu près identique à celui du blé dur.

* les bonifications ou primes pour difficultés exceptionnelles ne sont pas accordées régulièrement (voir tableau 17)

** sauf pour le blé dur et pour l'année 1962.

La comparaison des tendances des prix du blé et des produits industriels utilisés en agriculture durant la période 1956-70 montre que les prix des blés n'ont pas augmenté aussi rapidement que les prix de la plupart des intrants. Un quintal de blé tendre aurait pu être échangé contre une certaine unité de produits industriels en 1956 alors qu'en 1970 il pouvait être échangé seulement contre 0,70 de la même unité. Seul le prix de l'ammonitrate n'a pas augmenté par rapport aux prix du blé. Ceci résulte de la subvention consentie par le gouvernement pour encourager son utilisation.

Pouvoir d'achat du blé : nombre d'unités du produit non agricole contre lesquelles un quintal de blé peut être échangé

		1956	1970
Blé dur	Superphosphates	1.00	0.80
	Ammonitrate	1.00	1.35
	Produits Industriels	1.00	0.70
Blé tendre	Superphosphates	1.00	0.85
	Ammonitrate	1.00	1.40
	Produits Industriels	1.00	0.75

Les résultats de cette analyse conduisent à conclure que pour stimuler la production il faut augmenter le pouvoir d'achat du producteur vis à vis des intrants dont il a besoin. Deux solutions sont possibles ; ou bien augmenter les prix réellement reçus par les agriculteurs pour leurs produits ; ou bien diminuer les coûts des facteurs de production de façon qu'ils soient en équilibre avec ses recettes. Pour le blé dont l'importance est essentielle dans le régime alimentaire du consommateur à faible revenu, l'augmentation de son prix pose un problème. Une solution de compromis doit être recherchée.

./...

— Prix à la production, taxes de commercialisation, bonifications
et Prix nets reçus par les producteurs pour le blé (Dinars/tonne)

Tableau; 17

Année	Blé tendre			Blé dur			différence de prix des prix nets B.D/B.T
	Prix à la production	Taxes	Bonifications	Prix à la production	Taxes	Bonifications	
1962	34,500	2,437	2,000	34,063	2,891	4,000	9,046
1963	34,500	3,637	-	30,863	2,891	-	6,246
1964	34,500	2,437	-	32,063	2,891	-	7,046
1965	34,500	2,646	-	31,854	3,145	-	7,001
1966	34,500	2,646	-	31,854	3,145	-	7,001
1967	43,000	4,212	-	38,788	4,544	2,500	7,168
1968	43,000	4,212	-	38,788	4,544	2,500	7,168
1969	43,000	4,212	-	38,788	4,544	2,500	7,168
1970	43,000	4,212	2,000	40,788	4,544	3,000	5,168

* du 1 Juin au 15 Août.

Indice général de Prix de gros et prix "Réels" de blé
dur et blé tendre

Tableau : 18

Année	Blé dur			Blé tendre		
	Indice du P. de gros, P. du blé dur deduit	Prix actuel ml / Ql	Prix réel ml / Ql	Indice du P. de gros, P. du blé ten- dre deduit	Prix actuel ml / Ql	Prix réel ml / Ql
1949	100	2932	2932	100	2500	2500
1950	109	3172	2897	110	2600	2185
1951	119	4140	3462	119	3600	3025
1952	122	4140	3374	122	3600	2948
1953	119	4140	3456	119	3600	3020
1954	119	3910	3269	119	3400	2852
1955	127	3910	3069	128	3400	2654
1956	136	3467	2917	135	3450	2541
1957	137	4468	2891	136	3450	2520
1958	140	4200	3189	140	3596	2554
1959	137	4200	3059	137	3450	2505
1960	142	4200	2941	143	3450	2408
1961	142	4200	2947	142	3450	2414
1962	147	4200	2853	146	3450	2352
1963	153	1200	2742	151	3450	2276
1964	172	4200	2442	172	3450	1995
1965	183	4200	2286	184	3450	1868
1966	190	4200	2207	191	3450	1803
1867	198	4800	2419	198	4300	2171

Prix et politique des prix dans l'oléiculture :

A/ - Généralités :

Il y a 10 ans, le marché et la fixation des prix découlaient dans une large mesure de la loi de l'offre et de la demande. L'intervention de l'Etat dans la commercialisation était peu importante. L'écart entre les prix des olives fraîches et ceux des huiles était trop grand.

Le plan triennal 1962 - 64 a recommandé l'intervention de l'Etat dans le but de soutenir et stabiliser les prix, d'harmoniser la production et la demande, de dégager un excédent destiné à l'exportation, de prospecter d'autres marchés et d'imposer certaines qualités standard.

Il a été créé à cet égard, en 1962 l'Office National de l'Huile qui a été chargé entre autres de proposer les mesures propres à assurer la protection des intérêts oléicoles, faciliter et favoriser par tous moyens, l'exportation des produits de l'olivier et l'ouverture de nouveaux débouchés, exercer le contrôle de l'exportation et assurer la normalisation de la commercialisation de l'huile d'olive.

L'Office en question a été aussi chargé de proposer au gouvernement la fixation des prix de vente à tous les stades de commercialisation et d'exécuter toutes missions tendant au développement, à l'amélioration et à l'organisation de l'économie oléicole sur les plans national et international.

Pour maintenir le niveau des exportations l'Office a été chargé de constituer un stock d'huile d'olive par des livraisons obligatoires, d'huiles d'olive auxquelles étaient assujettis soit les exportateurs, soit les oléifacteurs. Il a été aussi chargé d'importer les huiles de graines en vue d'en faire un mélange avec l'huile d'olive pour la consommation intérieure. L'importation des huiles de graines ^{décidée} était dans le but de combler le déficit en huile d'olive à la suite des mauvaises récoltes.

Le tableau ci-après donne l'origine de la constitution du stock d'huile d'olive. ~~Les quantités d'huile de graines importées.~~

.../

Campagne	Origine des livraisons	Livreurs
1962-63	65 % des quantités exportées	Exportateurs
1963-64	10 % des productions et 10 % des exportations	Oléifacteurs Exportateurs
1964-65	25 % des exportations	Exportateurs
1965-66	30 % des exportations	Exportateurs
1966-67	20 % des exportations	Exportateurs
1967-68	La commercialisation est confiée à l'Office	Oleifacteurs et Producteurs domicilés
1968-69	"	"
1969-70	"	"
1970-71	"	"

B) - Prix et politique des prix :

Pour ce qui est des prix, et valorisation de la production deux mesures ont été prises en 1967 afin d'élever le prix à la production et améliorer le système du marché de l'huile d'olive.

1°/ - Une avance de prix à la production devait être annoncée par le gouvernement au début de chaque campagne en vue de maintenir un prix garanti aux producteurs. L'avance est payée au moment de la livraison de la marchandise et la ristourne est versée à la fin de la campagne dans le cas où l'Office réalisait des bénéfices. Les prix de gros de 1962-63 à 1966-67 et les avances et ristournes à partir de 1969-68 sont donnés au tableau 20 page 38

2°/ - L'achat d'olives sur pied était illégal.

.../

Ces 2 mesures ont permis d'assurer aux oléiculteurs un prix minimum garanti, d'éviter l'écart exagéré entre les prix des olives et celui des huiles et de ramener le prix de l'huile à un niveau plus élevé que les prix réalisés antérieurement.

6) - Répercussion de cette politique en matière de consommation et de commercialisation :

Grâce à la constitution d'un stock d'huile d'olive par des livraisons obligatoires d'une part et à l'importation des huiles de graines d'autre part, il a été possible à la Tunisie de maintenir le niveau des exportations même pendant les années de mauvaise récolte. Le tableau ci-dessous indiqué fait ressortir que, malgré une diminution de la production au cours de la décennie 62-71 de l'ordre de - 3,9 % par an, les exportations se sont maintenues à peu près au même niveau. (- 1,1 % par an). Cela est essentiellement à une baisse de la consommation intérieure en huile d'olive de l'ordre de 5,5 % par an d'une part et une augmentation de cette dernière en huile de mélange d'autre part (+ 1,9 % par an).

Campagne	Unité : la tonne				
	Production d'huile d'olive	Consommation intérieure en huile d'olive	Consommation intérieure en huile de mélange	Exportations en huile d'olive	Importations des huiles de graines
1960-61	125.000	40.000	-	41.200	-
1961-62	34.000	36.500	-	52.000	-
1962-63	45.500	15.500	43.100	29.500	33.100
1963-64	89.000	23.000	41.300	43.900	19.500
1964-65	95.500	25.000	41.700	53.000	21.100
1965-66	52.500	28.000	48.500	42.000	33.300
1966-67	19.500	24.000	49.800	18.000	52.700
1967-68	51.000	12.700	44.100	33.800	42.100
1968-69	56.000	23.300	42.500	32.000	34.500
1969-70	25.000	9.000	48.500	22.800	41.800
1970-71	90.000	22.000	50.400	62.500	48.200
taux d'évolution par an en %	- 3,9	- 5,5	+ 1,9	- 0,6	+ 9,4

Il est à signaler d'autre part que l'importation des huiles de graines était décidée dans le but de combler le déficit en huile d'olive à la suite des deux mauvaises récoltes de 1961-62 et 1962-63. Le gouvernement est parti de la préférence du tunisien pour l'huile d'olive et a mis en vente sur le marché des huiles de graines coupées par l'huile d'olive en vue de conserver le goût de celle-ci au consommateur non habitué à l'huile des graines.

Or les bas prix des huiles de mélange (environ la moitié du prix de l'huile d'olive) ont contribué à augmenter la consommation en huile de mélange. (voir tableau 19 page 37)

Le tableau 20, de la page 38 présente les prix de gros des huiles de 1961-62 à 1966-67 ainsi que les avances sur les prix à la production et les ristournes à partir de 1967-68.

Prix de vente au détail des huiles

Tableau : 19

Millimes/litre

	Huile d'olive	Huile de mélange
1962 - 63	(1)	200
1963 - 64	(1)	150
1964 - 65	300	150
1965 - 66	350	150
1966 - 67	400	200
1967 - 68	400	200
1968 - 69	400	200
1969 - 70	400	200
1970 - 71	400	200

(1) En 1961 les prix de vente de l'huile d'olive en vrac pour la consommation locale étaient les suivantes

Huile d'olive super-extra et extra 215 mil. /litre

"	fine	205	"
"	bouchable maximum 2°	200	"
"	bouchable maximum 3°	195	"
"	lampante maximum 5°	190	"

Prix de gros des huiles

Tableau : 20

Unité: D/T

Nature	Campagne	Super	Extra	Fine	Bouchab	Lampante
Prix de gros	1961 - 62	205	202	199	194	192
	1962 - 63	220	220	-	-	-
	1963 - 64	208	195	187	178	182
	1964 - 65	240	226	227	220	219
	1965 - 66	249	240	237	223	231
	1966 - 67	307	286	280	246	242
Avances	1967 - 68	275	255	245	235	220
	1968 - 69	260	250	240	230	220
	1969 - 70	280	270	260	250	240
	1970 - 71	280	270	260	250	240
Ristournes	1967 - 68(1)	20	30	30	15	20
	1968 - 69(1)	30	30	30	25	25
	1969 - 70	70	65	60	55	50
	1970 - 71					
	Production	36	36	36	36	36
	Oléifacteur	18	18	18	18	18

(1) Pour le gouvernorat de Sfax.

Etude du marché des fruits et des légumes
à travers l'analyse des prix

-/-

A l'exception des dattes ^{pour lesquelles} les prix sont fixés aux différents stades de commercialisation et la tomate livrée à l'industrie pour laquelle il est fixé un prix minimum, la commercialisation des fruits et légumes est libre et soumise à la loi de l'offre et de la demande.

L'efficacité de l'organisation du marché des fruits et légumes est généralement déterminée par l'écart qui existe entre le prix de détail et le prix à la production.

En l'absence des données sur les prix de détail une analyse du marché au niveau du prix de gros et du prix à la production semble être valable pour mesurer l'efficacité de l'organisation.

Nous présentons dans le tableau ci-après, à titre indicatif et pour certains produits, la marge commerciale entre le prix de gros et le prix à la production.

Produit	Moyennes des marges commerciales par rapport au prix de gros
Pommes de terre	20 %
Tomates	42 %
Artichauts	25 %
Melons et pastèques	13 %
Agrumes	%
Dattes	% (1)
Moyenne	21 %

Cette marge est très élevée. Elle varie entre 6 et 42 % selon les produits. Elle est de 21 % pour la moyenne. En admettant une augmentation de 13 % (2) du prix de détail par rapport au prix de gros, la marge commerciale entre le stade de la production et le stade du détail serait donc de 34 %.

(1) D'après les 2 dernières campagnes.

(2) 13 % est une moyenne minimale. En pratique les prix de gros sont majorés de 12 à 20 % selon les produits

D'autre part l'analyse des tendances des prix de gros et des prix à la production durant les 6 dernières années montre que

- le niveau de ces deux prix a augmenté
- les prix de gros ont augmenté plus que les prix à la production.

Cette analyse sommaire montre que l'organisation du marché des fruits et légumes n'est pas efficace. La répercussion de l'augmentation des prix de détail sur les prix à la production est insignifiante.

Les tableaux 21, 22, 23, 24 et 25 donnent les prix de gros, les prix à la production et les marges commerciales respectivement pour les agrumes, les pommes de terre, les tomates, les artichauts et les melons-pastèques.

Il faut toutefois noter qu'il s'agit de données approximatives obtenues à partir des prix de gros dans les communes chefs-lieux des gouvernorats, des prix payés par les industriels et des prix F.O.B à l'exportation.

/- GRUMES

Prix moyens de gros, à la production, marges commerciales.

-/-

Tableau : 21

Unité : D/T

	Prix moyen de gros (1)	Prix moyen à la production (2)	marge commer- ciale (1) - (2)	% de la marge P/R à (1)
1965	49	34	15	31 %
1966	46	38	8	17 %
1967	47	38	9	19 %
1968	52	41	11	21 %
1969	53	44	9	17 %
1970	52	40	12	23 %
Moyenne	X	X	X	21 %

DOMME DE TERRE

Prix moyens de gros à la production, marges commerciales

-/-

Tableau : 22

Unité : D/T.

	Prix moyen de gros (1)	Prix moyen à la pro- duction (2)	marge com- merciale (1) - (2)	% de la mar- ge P/R à (1)
1 9 6 5	43	35	8	19 %
1 9 6 6	40	32	8	20 %
1 9 6 7	38	30	8	21 %
1 9 6 8	39	31	8	20 %
1 9 6 9	55	44	11	20 %
1 9 7 0	65	51	14	21 %
MOYENNE	X	X	X	20 %

TOMATES

Prix moyen de gros, à la production, marges commerciales

-/-

Tableau : 23

Unité : D/T.

	Prix moyen de gros (1)	Prix moyen à la Production (2)	marge commer- ciale (1) - (2)	% de la marge : P/R à (1)
1965	36	21	15	41 %
1966	28	19	9	32 %
1967	41	22	19	46 %
1968	44	26	18	40 %
1969	54	28	26	48 %
1970	47	25	22	47 %
MOYENNE	X	X	X	42 %

ARTICHAUTS

Prix moyen de gros, à la production, marges commerciales

-/-

Tableau : 24

Unité : D/T

	Prix moyen de gros (1)	Prix moyen à la produc- tion (2)	marge commer- ciale (1) - (2)	% de la marge P/R à (1)
1 9 6 5	45	39	6	13 %
1 9 6 6	55	36	19	35 %
1 9 6 7	66	39	15	23 %
1 9 6 8	81	58	23	28 %
1 9 6 9	89	64	15	24 %
1 9 7 0	88	64	24	27 %
MOYENNE	X	X	X	25 %

MIN ELONS ET PASTELQUES

Prix moyens de gros, à la production, marges commerciales

-/-

Tableau : 25

Unité : L/T

	Prix moyen de gros (1)	Prix moyen à la production (2)	marge commer- ciale (1) - (2)	% de la marge P/R à (1)
1 9 6 5	38	33	5	13 %
1 9 6 6	37	31	6	16 %
1 9 6 7	53	45	8	15 %
1 9 6 8	32	28	4	12 %
1 9 6 9	54	47	7	13 %
1 9 7 0	40	35	4	10 %
MOYENNE	X	X	X	13 %

Problèmes posés par la commercialisation
des vins et analyse des prix

1 : Système de commercialisation et prix :

Jusqu'en 1967, le commerce des vins était libre. L'Office du Vin contrôlait les prix à l'intérieur du pays et à l'exportation. Le Bureau des Vins du Ministère de l'Agriculture donnait les licences d'exportation au prorata de la récolte de chaque producteur.

A la suite de la suppression des contingents sur la France, il y a eu entre 1965 et 1967 une crise dans les ventes et les débouchés furent réduits au marché local et pays d'Afrique Noire.

Le tableau 26 page 47 montre que, de 1963 à 1967, les prix moyens reçus par les producteurs étaient trop bas et ne couvraient même plus les frais de production.

A partir du mois de septembre 1967, l'Union Centrale des Coopératives Viticoles a eu le monopole des achats à la production et de la commercialisation tant à l'intérieur qu'à l'exportation. Les producteurs étaient ainsi débarrassés du souci d'écouler leur vin ; par contre, les prix définitifs que leur ont été attribués par l'organisme sus-visé étaient nettement~~4~~ insuffisants. Cette situation qui s'est prolongée jusqu'en 1970, a suscité le découragement des producteurs qui ont dès lors renoncé à soigner leurs vignobles.

A cet élément, il faut ajouter la sécheresse qui a caractérisé les années 1967 à 1970, d'où une chute spectaculaire des rendements.

Le 14 août 1970, une loi a reconstitué, sous la forme d'Etablissement Public, l'Office du Vin qui avait été dissout en 1967 et lui a confié le monopole des achats à la production, de l'exportation et du commerce de gros. Ce monopole a été délégué à l'U.C.C.V.T jusqu'au 31 juillet 1972, en attendant le fonctionnement normal de l'Office.

Production, rendement et prix à la production
des vins en Tunisie.-

---:--

Tableau : 26

Année de récolte	Production totale (en 1000hl)	Rendement moyen à l'ha	Prix moyen à la production (D/hl)
1961	1.443.500	31,5	4,420
1962	1.861.000	40,9	4,107
1963	1.988.000	43,6	3,965
1964	1.835.000	40,2	2,813
1965	1.848.000	40,5	2,188
1966	1.265.000	28,6	2,711
1967	929.000	21,8	3,588
1968	912.000	21,8	4,042
1969	671.000	20,3	4,628
1970	568.000 ⁽¹⁾	17,0	5,496
1971	1.105.000	29,0	-

(1) Chiffres provisoires.

2 : Analyse de l'évolution des prix à la production :

Les prix reçus par le producteur sont obtenus à partir des prix de vente définitifs réalisés par l'organisme de commercialisation sous déduction des divers frais.

Le tableau 27 page 50 donne la structure de ces frais, les prix de vente et les prix à la production ; il en ressort que le pourcentage des frais par rapport au prix de vente est très élevé. Ce pourcentage varie de 21 % à 41 %. On distingue 3 catégories de frais : Les frais de commercialisation, les frais de vinification et l'impôt sur la vigne. Alors que les frais de vinification ont été constants au cours de la décennie, les frais de commercialisation n'ont pas cessé d'augmenter pour atteindre en 1966 le niveau de 1,107 par hectolitre qui est environ le triple de celui de 1961. A partir de 1967 les frais de commercialisation ont diminué pour atteindre en 1970 à peu près le niveau de 1963.

Il à noter que pour l'année 1970, le pourcentage des frais par rapport au prix de vente est inférieur à celui de 1961. D'autre part, le pourcentage de l'impôt établi proportionnellement au prix moyen du vin, a été réduit à 6 % du prix sus-visé au lieu de 7,7 % et ce, à compter du 1^{er} janvier 1971. De tels éléments sont encourageants. Il faut signaler toutefois que de nombreuses difficultés viennent entraver l'écoulement de notre vin.

3°/ Difficultés rencontrées :

Avant 1964, la presque totalité de la production était écoulee tant sur le marché local qu'à l'exportation. La France importait annuellement 1.325.000 hls de produits vinicoles dont 75.000 hls de mistelles. Les vins tunisiens étaient réservés en raison de leur degré élevé, au coupage des vins français.

Après 1964, il y a rupture de l'écoulement traditionnel sur la France. De nouveaux débouchés ont été recherchés, mais le vin tunisien était inconnu et de qualité non concurrentielle. Seul, le marché Africain restait ouvert mais à des prix relativement peu intéressants. D'autres marchés, comme l'Allemagne Fédérale, la Suisse et l'Autriche n'absorbent que de très faibles quantités à des prix bas par rapport à ceux qui étaient pratiqués sur la France avant 1964.

Les relations bilatérales entre la France et la Tunisie ayant repris en 1967 - 68, contingents des vins ont été accordés à des prix préférentiels. Mais l'instauration d'une réglementation viti-vinicole communautaire à partir de juin 1970 bouleversa ces accords et notre vin n'est plus admis au tarif douanier préférentiel et n'a plus le droit au coupage.

A partir de 1972, une autre difficulté sera posée, puisque les autorités de la C.E.E. viennent de décider que la taxe douanière appliquée aux vins tunisiens sera relevée de 12,5 % à 60 % du T.E.C.

Les difficultés que nous rencontrons actuellement sont essentiellement dues :

- à la méconnaissance de nos vins par les pays étrangers.
- à l'interdiction du coupage en France pour les vins d'importation.
- au régime peu favorable accordé à nos vins par le Marché Commun.

Pour applanir ces difficultés, on sent la nécessité d'une publicité très coûteuse et d'une limitation du vignoble de manière à aboutir à une production facilement commercialisable d'une part, et favoriser la production de raisin de table d'autre part.

structure des prix de vente et à la
production du vin

— 4 —

Tableau : 27

Unité : D/H1.

[illegible]

Écoulement du tabac et politique des prix

-/-

1 - Système de commercialisation :

La Régie Nationale des Tabacs et des Allumettes tient le monopole d'achat, de transformation et de vente des tabacs.

L'achat est fait directement au producteur en commission d'achat présidée par un représentant de l'administration et où sont représentés les producteurs.

En principe la confiance du producteur est gagnée du fait qu'il se trouve représenté par un expert producteur dans la commission et qu'il est rassuré quant à l'agréage de sa récolte.

2 - Politique des prix :

Les prix sont fixés en fonction des rendements moyens, en fonction des charges d'exploitation et en garantissant une marge bénéficiaire au producteur moyen.

La comparaison des rendements moyens et des charges de production permet de déterminer un taux d'augmentation de la moyenne des prix.

Cette augmentation sera par la suite répartie ; soit uniformément sur les prix unitaires, soit proportionnellement à la qualité des tabacs en favorisant l'augmentation des prix des meilleures qualités.

Les prix des tabacs à priser adoptés en Tunisie sont inférieurs à ceux pratiqués au Maroc et en Algérie.

Pour les tabacs à fumer, la comparaison des prix tunisiens ne peut se faire qu'avec les prix pratiqués au Brésil et au Paraguay où on cultive le tabac noir. Pour cette variété les prix en Tunisie se trouvent supérieurs aux prix pratiqués au Brésil et au Paraguay.

.../

Ils sont par contre inférieurs à ceux pratiqués ^{au} Maroc et en Algérie pour les tabacs similaires.

Le tableau ci-après donne les prix moyens à la production par année et par variété de tabac pour la décennie 1962-1971. Ce même tableau fait ressortir que les prix ont augmenté au taux moyen annuel de 2,9 % pour le tabac à priser et 2,4 % pour le tabac à fumer.

Prix moyen à la production (D/T)

Année	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Variété										
Tabac à priser	114,3	128,9	132,7	135,6	138,4	139,3	146,0	140,4	145,4	148,0
Tabac à fuser	141,2	169,1	161,5	172,6	161,0	174,4	187,2	166,7	174,2	174,5
Ensemble des tabacs	118,5	135,0	146,2	147,3	155,0	156,0	177,5	160,0	167,6	168,9

Organisation de la commercialisation et politique
des prix des produits de la forêt.

-/-

1 - Organisation de la commercialisation :

1.1 - Liège : Le liège brut est vendu par la Direction des Forêts à la Société Nationale du Liège qui tient le monopole de l'achat et de la commercialisation

1.2 - Bois : La vente des bois, des souches de bruyère, du palmier nain et du romarin est faite conformément au code forestier. Les produits sont vendus, bruts, soit sur pied, soit exploités et rendus bois de pistes, par adjudication publique ou de gré à gré. Les acheteurs sont :

- pour le bois : des titulaires de la carte professionnelle de commerçant en charbon et bois, ou des utilisateurs directs de bois ou des industriels,

- pour le romarin et les plantes aromatiques : des industriels membres du Groupement des Industries de Transformation des Fleurs et Plantes Aromatiques

- pour les autres produits : des industriels.

1.3 Alfa :

C'est la Société Nationale Tunisienne de Cellulose qui a le monopole de l'exploitation et de la commercialisation de l'alfa.

2 - Problèmes relatifs à l'écoulement :

Les problèmes relatifs à l'écoulement des produits de la forêt peuvent se résumer ainsi :

.../

- Inorganisation du métier d'exploitant forestier ou plutôt son inexistence dans le sens juridique du terme.

- Inexistence d'études de marché relatives aux besoins réels de la population de l'agriculture et de l'industrie en produits forestiers.

- Octroi des cartes professionnelles aux commerçants en charbon et bois sans discernement.

3 - Evolution des prix :

Le tableau ci-après montre que les prix moyens à la production ont été à peu près stables pour le liège et ont évolué au taux moyen annuel de 11 % environ.

└─ Prix moyen à la production (D/T)

Produit \ Année	1962	1963	1964	1965	1966	1967	1968	1969	1970	1971
Bois sur pied	1,5	1,5	1,8	1,8	2,0	2,5	2,9	3,2	3,4	3,7
Liège	32,0	32,0	28,5	28,5	30,5	29,0	28,0	29,0	30,0	30,0

SUITE EN

F

2



30483

MICROFICHE N°

République Tunisienne

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

CENTRE NATIONAL DE
DOCUMENTATION AGRICOLE

TUNIS

الجمهورية التونسية
وزارة الزراعة

المركز القومي
للتوثيق الفلاحي
تونس

F 2

Analyse du système de commercialisation et des prix des produits de la pêche :

De 1964 jusqu'à 1970, l'Office National des Pêches détenait le monopole de fait de la commercialisation à l'intérieur du pays comme à l'extérieur et ceci au stade de gros et de détail. Durant cette période les prix appliqués à la production et au détail étaient fixés tous les 6 mois par le Secrétariat d'Etat au Plan et à l'Economie Nationale sur proposition du conseil d'administration de l'O.N.P. Toutefois au niveau régional, des prix de campagne sont fixés sur proposition d'une commission régionale appropriée, pour les produits de pêche côtière.

A partir d'avril 1970, l'O.N.P. n'a plus ce monopole de fait de commercialisation des produits de la mer. Néanmoins, il a gardé quelques points de vente jouant le rôle de magasin témoin dans les grandes villes. La commercialisation est donc devenue libre ; les prix de gros sont déterminés à la criée en fonction de la loi de l'offre et de la demande. Les prix de détail sont déterminés officiellement en majorant de 20% les prix de gros. En réalité, cette marge est rarement respectée à cause de la spéculation pratiquée par les intermédiaires et les commissionnaires dont le nombre s'est accru. Il y a par conséquent intérêt à faire une étude sur les prix du poisson, déterminant le niveau des coûts de commercialisation de façon à favoriser la production sans pour autant freiner la consommation. Le système actuel de la libéralisation complète peut présenter des avantages et des inconvénients. Comme avantage, ce système peut encourager les producteurs à accroître la production pour répondre à la demande en augmentation rapide. Comme inconvénients, ce système entraîne une hausse certaine des prix défavorisant les consommateurs. Ce circuit a en outre favorisé la spéculation au niveau du détail et à l'exportation. Sur le plan des exportations, la spéculation a été tellement forte que les prix intérieurs ont subi une hausse très forte, ce qui a entraîné le gouvernement à arrêter les exportations, à l'exception de certaines espèces afin de mettre fin à la hausse des prix et d'assurer l'approvisionnement du marché local. Enfin ce système a fait renaître les intermédiaires et les commissionnaires dont le nombre a augmenté.

Afin de suvegarder à la fois, les intérêts du consommateur et ceux du producteur et tout en gardant l'orientation libérale du marché, on peut envisager :

.../

- Sur le plan intérieur : raccourcir le circuit de commercialisation en réduisant au maximum le nombre des commissionnaires et des intermédiaires.

- Sur le plan extérieur : confier les exportations à un organisme professionnel qui sera chargé d'écouler les excédents de certaines catégories de produits dont la production dépasse les besoins du marché intérieur (crustacés, mollusques, coquillages, éponges, corail....).

FILE

60

VOL